

Aux Présidents de la Ligue de l'Essonne

Etampes, le 6 octobre 2008

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous convier à l'Assemblée Générale Ordinaire Elective de la Ligue de l'Essonne de la Fédération Française de Karaté, qui se tiendra le :

Samedi 25 octobre 2008 à 15 heures
Au gymnase Municipal - rue de l'Hermitte
91490 Milly-la-Forêt

L'ordre du jour sera le suivant :

A) Assemblée Générale Ordinaire

- 1) Allocution d'ouverture du Président et de ses invités,
- 2) Adoption du procès verbal de l'assemblée générale du 20 octobre 2007,
- 3) Adoptions des procès verbaux des assemblées du 16 et 29 mai 2008,
- 4) Rapport moral du Président,
- 5) Rapport du trésorier et présentation des comptes,
- 6) Approbation des comptes de l'exercice 2007/2008,
- 7) Rémunération du D.T.L. en C.D.I.,
- 8) Rémunération de la responsable des grades en C.D.I.,
- 9) Adoption du budget prévisionnel 2008/2009,
- 10) Fixation de la cotisation club et des frais d'engagements pour la saison 2009/2010,
- 11) Adoption de la décision du C.D. concernant les justificatifs de dépenses 03/04 et 04/05,
- 12) Questions diverses,

B) Assemblée Générale Elective

- 13) Présentation des candidats au Comité Directeur de l'Essonne,
- 14) Election des candidats,
- 15) Election du Président,
- 16) Election des représentants fédéraux.

Conformément à nos statuts les bilans, comptes de résultats et annexes ont été approuvés par le Comité Directeur en date du 3 octobre 2008. Ils sont à votre disposition sur simple demande au secrétariat de la Ligue.

L'émargement se déroulera de 15 heures à 15 heures 30, vous voudrez bien vous assurer d'être en possession de votre licence 2008/2009 et d'une pièce d'identité.

Je compte sur votre présence,

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes cordiales salutations.

Le Président

Francis DALLÉRAC

Pièces jointes :

- Le procès verbal de l'A.G.O. du 20 octobre 2008
- Les procès verbaux des A.G.O. et A.G.E. des 16 et 29 mai 2008
- Comptes de résultats saison 2007/2008
- Budget prévisionnel 2008/2009